

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 10 février 2017

Date de publication : 16 février 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 3 février 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 15

Le 10 février 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Fontenay-le-Comte (85), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Mme Lydie BERNARD

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoît BITEAU

M. Pascal DUFORSTEL

M. Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Mme Catherine DESPREZ

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

M. Joël BLUTEAU

M. Bernard BORDET

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Jean-Claude RICHARD

M. Michel SIMON

Étaient excusés :

M. Christian AIME, M. Bernard BELAUD, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Myriam GARREAU, M. Yann HELARY, M. Jean-Pierre SERVANT, M. Stéphane VILLAIN

Biscuiterie Chocolaterie : rachat du droit au bail

Biscuiterie Chocolaterie : Rachat du droit au bail

Contexte

L'Ambassade du Cacao est locataire d'un bâtiment appartenant au Parc sur le site de La Laiterie.

Cette entreprise a été placée en liquidation judiciaire.

Le jugement d'ouverture de cette procédure date du 7 décembre 2016, et le mandataire judiciaire dispose de 8 mois pour vérifier les créances déclarées et dresser la liste définitive des créanciers.

Dans le même temps, les élus du Bureau ont décidé de mettre en vente le site.

Seule l'acquisition du droit au bail permettrait au Parc de récupérer la libre gestion de ce bâtiment, le mandataire, à ce stade, étant libre de proposer le bail au locataire de son choix.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- autorise le Président à proposer au mandataire l'acquisition de ce droit au bail pour un montant de 1 000 €.

Fait et délibéré les mois et an que dessus


LE PRÉSIDENT,
PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
★
Pierre-Guy PERRIER